



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Création du poste animation

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTA François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que le rôle du responsable du secteur Animations et Projets organise et met en œuvre le projet d'animation de la ville au cœur des quartiers, en lien avec la population et les associations ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets décline les orientations politiques en propositions d'action ;

Considérant que le responsable du secteur Animations et Projets favorise la création du lien social, divertit le public et anime les quartiers.

Considérant que l'administrateur de la Casa di e lingue a un rôle à la fois administratif et de chef de projet.

Considérant les missions afférentes au poste de responsable du secteur animations et projets suivantes :

- Suivi du budget du service animation
- Suivi des prestations des titulaires des marchés publics en cours
- Instruction des dossiers de subventions
- Bilans et évaluations des actions du service
- Accueil des associations partenaires, gestion de projets
- Secrétariat général du service (organisation de réunion, suivi courrier, participation à l'élaboration de conventions, etc)
- Régisseur de recettes suppléant « régie diverse manifestations »
- Travail sur le terrain lors des animations organisées par le service
- Accueil du public
- Adjoint (e) du chef de service pour la coordination des prestataires et vérification de la qualité des prestations non techniques
- Encadrement des personnels vacataires
- Proposition et construction avec le chef de service d'un programme d'animation annuel en synergie avec les autres services de la direction générale adjointe
- Rechercher des activités à proposer
- Suivi administratif de chaque opération (ODP, devis, engagements de dépenses, besoins matériel, etc.
- Propositions de communication en accord avec le service ad hoc

Considérant que le poste était occupé jusqu'à présent par un agent de catégorie A qui a bénéficié d'une mutation interne, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 pour remplir ces fonctions ;

Considérant la proposition de création d'un poste de responsable du secteur Animations et Projets afin d'exercer les missions ci-dessus mentionnées, et de le recruter par voie statutaire ;

Considérant l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée déterminée et ne peut excéder un an ;



Considérant que la durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant que l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2 et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné ;

Considérant la rémunération calculée par référence à la grille de rémunération des rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1 ;

Considérant que l'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus.

Article 1 :

- **Approuve** la création du poste de responsable animations et projets sur un grade rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 ;

Article 2 :

- **Précise** que dans l'hypothèse où l'appel à candidatures statutaires s'avérerait infructueux, il sera proposé la création d'un emploi de catégorie B de rédacteur territorial ou rédacteur principal classe 2 ou rédacteur principal classe 1 (au regard du niveau de recrutement) pouvant être pourvu par un agent non titulaire ; conformément aux termes de l'article L332-14 du CGFP qui stipule que pour les besoins de continuité du service, les emplois permanents des collectivités peuvent être occupés par des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

Cet agent sera recruté pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an ;

Cette durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée précédemment, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Niveau de recrutement : l'agent devra justifier d'un niveau de recrutement au minimum égal à BAC voire BAC+ 2, et/ou si possible d'une expérience professionnelle en lien avec le domaine concerné.

Niveau de rémunération : la rémunération sera calculée par référence à la grille de rémunération rédacteurs territoriaux ou rédacteurs principaux classe 2, rédacteurs principaux classe 1. L'agent percevra le régime indemnitaire correspondant à son grade de rattachement.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à le recruter par la voie contractuelle en cas d'appel à candidatures infructueux.



Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20220602-2022-01-06-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022

Affichage : 10/06/2022

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.



Signé par : Pierre SAVELLI
Date : 10/06/2022
Qualité : MAIRE